

Public et prérequis

Personnel volontaire désigné pour porter secours en cas d'accident (article R4224-15 du Code du Travail).

Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail sans prérequis particulier

Les objectifs

- Etre capable d'agir efficacement face à une situation d'accident, en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours organisés.
- Promouvoir la prévention des risques professionnels.

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Théorie : Exposés, débats, démonstrations
- Travaux pratiques sur des cas concrets
- Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire par les formateurs.

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

Chaque formateur dispose du certificat "former des sauveteurs secouristes du travail" certifié par l'INRS.

Programme

Situer le sauvetage secourisme dans la santé et sécurité au travail

- Connaître les principaux indicateurs santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession
- Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail
- Connaître le cadre juridique de son intervention

Protéger

- L'alerte et la protection des populations
- La phase d'analyse
- La phase d'action

Examiner

- Déterminer le résultat à atteindre et les actions à mettre en œuvre pour maintenir la victime en vie ou éviter une aggravation
- L'ordre dans lequel le SST recherche les signes de détresse est déterminé par le niveau d'urgence vitale

Faire alerter ou alerter

- Transmettre, selon l'organisation des secours de l'entreprise, les informations nécessaires et suffisantes pour permettre une intervention efficace

CENTRES DE FORMATION

Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune, Etaples

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + afpi

- 1300 Jeunes formés par an
- 600 contrats d'alternance à pourvoir
- 750 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

10 CENTRES

dans le Nord Pas-de-Calais situés au coeur des bassins industriels et d'emploi

Secourir

- La victime saigne abondamment (Arrêter le saignement)
- La victime s'étouffe (Lui permettre de respirer)
- La victime se plaint d'un malaise (Éviter l'aggravation et prendre un avis médical)
- La victime se plaint de brûlures (Éviter l'aggravation de la brûlure)
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements (Éviter l'aggravation du traumatisme supposé)
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment (Éviter l'aggravation de la plaie)
- La victime ne répond pas mais elle respire (Lui permettre de continuer à respirer)
- La victime ne répond pas et ne respire pas (Assurer une respiration et une circulation artificielles)

Modalité d'évaluation

- Les critères d'évaluation utilisés pour la validation sont ceux définis dans la grille de certification des compétences du SST de l'INRS
- A l'issue de la formation, délivrance du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives et que la formation a été entièrement suivie. Ce certificat sera valable pendant 2 ans.
- Attestation

Suivi de la formation

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3